



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- - M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia -

Procurations : M.RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M.VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 45

Date d'affichage : le 30 juin 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

CT/PR

15/06/2021

RESSOURCES HUMAINES

Création de d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à la Maison du Sel pendant la période d'avril à octobre

Claude THOMAS, Président, explique que l'activité de la Maison du Sel se répartie différemment sur 3 périodes :

- Période de novembre à mars : aucun besoin de renfort
- Période d'avril à juin et de septembre à octobre : quelques évènements particuliers nécessitant l'embauche de renforts
- Période de juillet à août : nécessité d'embauche de renforts saisonniers

Durant ces périodes, les agents assurent l'accueil du public sur une quotité horaire variant de 4h à 22h30 hebdomadaires.

Le Président propose la création des postes dans le tableau ci-dessous :

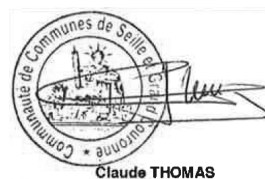
OUVERTURE emplois saisonniers		Date effet
Grade	Horaire	
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{nde} classe	De 4h à 22h30	01/01/2021
Adjoint du Patrimoine Principal 2nde classe	De 4h à 22h30	01/01/2021

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** l'ouverture d'emplois saisonniers, sur la période du 01.04 au 31.10 de chaque année comme suit :

OUVERTURE emplois saisonniers		Date effet
Grade	Horaire	
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{nde} classe	De 4h à 22h30	01/01/2021
Adjoint du Patrimoine Principal 2nde classe	De 4h à 22h30	01/01/2021

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget



CLAUDE THOMAS
2021.07.04 10:20:35 +0200
Ref:20210702_121402_1-1-O
Signature numérique
le Président